

APR 3 PM 3:14

Le 3 avril 2013

Par Messenger*Commercial
et corporatif**Immobilier**Publicité
et divertissement**Propriété
intellectuelle**Fiscalité**Financement**Litige civil
et commercial*

Me Denis Gallant, procureur en chef adjoint
Commission d'enquête sur l'octroi et la
gestion des contrats publics
dans l'industrie de la construction
500 boul. René-Lévesque ouest,
9^e étage, bureau 9.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**OBJET : Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats
publics dans l'industrie de la construction**

Cher confrère,

Permettez-moi de vous transmettre sous ce pli les engagements 55E-28 et 55E-31
souscrits lors de son témoignage de M. Rosaire Sauriol les 20 et 21 mars 2013.

Croyant le tout conforme et vous prie de recevoir, cher confrère, l'expression de mes
salutations distinguées.

LEGAULT JOLY THIFFAULT, s.e.n.c.r.l.

CHRISTIAN JOLY
CJ/il
P.J.

c.c. : Dessau Inc.

O:\DESSAU\97-116_Commission_enquete_Charbonneau\Correspo\Gallant_Denis_LJT_2013_03_28.doc

Commission d'enquête sur l'octroi et la
gestion des contrats publics
dans l'industrie de la construction
500 boul. René-Lévesque ouest,
9^e étage, bureau 9.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Engagement 55E-28 libellé comme suit :

Vérifier si Dessau a fait un chèque au nom du comité du non.

Après que furent effectuées les vérifications comptables qui s'imposent et au meilleur de ma connaissance, aucun chèque ne fut effectué au comité du non.

Montréal, ce 2 avril 2013

DESSAU INC.


Par : Marc Godin
Vice-président principal et chef de la direction financière

Commission d'enquête sur l'octroi et la
gestion des contrats publics
dans l'industrie de la construction
500 boul. René-Lévesque ouest,
9^e étage, bureau 9.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Engagement 55E-31 libellé comme suit :

Dessau a-t-elle divulgué aux autorités fiscales, québécoises et canadiennes, la fausse facturation qu'elle a pratiquée antérieurement à 2005; et si tel est le cas, quel est le montant divulgué aux autorités fiscales, québécoises et canadiennes.

Dessau s'est engagée en février 2011 dans un processus de divulgation volontaire auprès des autorités fiscales québécoises et canadiennes. Dès lors, Dessau a admis avoir eu recours à des factures de complaisance.

Après avoir vérifié et confirmé à Dessau qu'elle se qualifiait pour leurs programmes respectifs de divulgations volontaires, les autorités fiscales ont elles-mêmes établi le nombre d'années où Dessau devait fournir le détail de la fausse facturation. Ce faisant, les tableaux fournis à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et déposés sous la cote 55P-578 constituent la totalité des informations requises et divulguées aux autorités fiscales.

Montréal, ce 2 avril 2013

DESSAU INC.

Par : Marc Godin
Vice-président principal et chef de la direction financière